



27^{ème} TOUR CYCLISTE DE LA GUYANE - Ed. 2016



COMMUNIQUÉ : Étape 2 - Tr. 2

Communiqué n° 3

Carref. STOUPAN => Bourg de ROURA

Comité Rég. de Cyclisme Guyane

21/08/2016

DÉCISIONS DU JURY ET I NFORMATIONS

*** PENALITE :**

Directeur sportif de l'équipe ESPOIR CYCLISTE GUYANAIS - SGDE / EDF LEGRAND Didier FRA19650121 : non-respect des instructions des arbitres => amende de 30 € - Art. R7.

Le Jury des Commissaires